



La Commune - Pour un parti des travailleurs - Membre du courant international Mouvement Socialiste des Travailleurs (IVe Internationale) – <http://www.lacommune.org/> le 14-03-2016

***Tous ensemble, en même temps,  
pour le retrait total de la loi El Khomri***

## **PREMIER ROUND**

1. Un affrontement de classe
2. Mandat impératif donné à Martinez-Mailly
3. CFDT intégrée et centrales « d'accompagnement »
4. SNCF : Face au « décret-socle » qui applique la loi Khomri
5. Quand SUD-Rail déraile
6. « Renouer avec un syndicalisme de combat, de lutte de classe »

***500 000 manifestants dans tout le pays autour d'une exigence : « ni amendable, ni négociable, retrait de la loi Khomri ». Pour l'essentiel, des jeunes et des salariés du Privé. A n'en pas douter, le 9 mars fera date. Pourtant, dans un premier temps, les médias ont tenté de minimiser cette journée improvisée. « Demi-teinte »<sup>1</sup> fut le premier mot des « observateurs » patentés. Mais, très vite, les mêmes ont pris de la mesure de ce qui se passe en profondeur...***

<sup>1</sup> <http://www.capital.fr/bourse/actualites/mobilisation-en-demi-teinte-contre-la-loi-travail-1107725>

***Pour le Parisien, parfois bien avisé, ces manifestations furent un premier round. Pour mémoire, les toutes premières manifestations contre le CPE, il y a dix ans, rassemblaient à peine 30 000 personnes. Et, pourtant !***

« Ce n'est pas un bide » a estimé Valaud-Belkacem. Dans le Monde, nous lisons « Si l'on apprécie diversement, dans le sillage du pouvoir, l'exact degré de mobilisation, personne ne conteste le risque de radicalisation d'organisations lycéennes et étudiantes évoluant traditionnellement dans l'orbite du PS, ni celui d'une dynamique exponentielle. « Ce n'est qu'un début, mais c'est un début », convient Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur



## 1. Un affrontement de classe

A l'évidence, c'est le début d'un affrontement de classe, qui porte en lui les prolégomènes d'une grève générale de type « juin 1936 ».

Sans préjuger de la suite : nous ne faisons, quant à nous, aucune « projection » sur l'avenir immédiat. Nous pouvons simplement considérer que « c'est dans l'air » et que « le fond de l'air est rouge ». **Sans mésestimer les obstacles**

A tout le moins, le caractère anticapitaliste, antigouvernemental du mouvement saute aux yeux de tous. La volonté d'en découdre se lit dans les affrontements qui ont émaillé la manifestation à Valenciennes ( 2500 personnes) : salariés de Bombardier, Toyota, lycéens. Cette confrontation jetant une lumière crue sur la violence policière que Hollande-Valls sont prêts à déchaîner, à l'aveugle.



Une lycéenne et un salarié de Bombardier ont été blessés lors d'affrontements avec la police, à la gare. PHOTO DIDIER CRASNAULT

Dans La Voix du Nord, nous apprenons :

« On s'attendait à du grabuge devant la CCI, ou le commissariat. C'est à la gare que les affrontements ont eu lieu, quand les policiers ont refusé l'entrée aux manifestants. Une lycéenne denaisienne de 18 ans a reçu du gaz lacrymogène et s'est effondrée. Secourue par les grévistes du centre hospitalier de Valenciennes et les sapeurs-pompiers, elle a été transportée à l'hôpital. Comme un ouvrier de Bombardier, touché par un tir de flash-ball.

« Des grenades offensives et des flash-ball, je n'avais jamais vu ça à Valenciennes », regrettait Ludovic Bouvier, à la fin de la manifestation. Le délégué CGT n'en revenait pas : « Ce n'est pourtant que la première manifestation. Vous imaginez la suite ? »<sup>2</sup>



500 000, sans appel des confédérations ouvrières à la grève, à partir d'une initiative née sur les réseaux sociaux et sans les « bataillons » de la fonction publique, c'est considérable. C'est une improvisation, sous la poussée des masses, répercutée au sein des organisations par des milliers de militants ouvriers syndicalistes. Une improvisation qui contraint les directions syndicales CGT et FO au niveau national à se prononcer, la mort dans l'âme, pour le retrait de cette loi abjecte.



<sup>2</sup> <http://www.lavoixdunord.fr/region/valenciennes-plus-de-deux-mille-personnes-pour-une-ia27b36956n3376865?xtor=RSS-2>

## 2. Mandat impératif donné à Martinez-Mailly

A 500 000, jeunes, salariés et militants ont donné mandat à Martinez-Mailly de refuser toute négociation, tout arrangement, tout compromis dans le cadre des principes fondateurs de ce projet antiouvrier. Ils leur ont donné mandat impératif d'appeler, dans l'unité CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-FIDL-UNL, à la grève générale interprofessionnelle public-privé, salariés-jeunes pour le retrait, dans un front syndical du refus.



## 3. CFDT intégrée et centrales « d'accompagnement »

La tournure des choses place la direction CFDT dans une posture très délicate : ayant participé à l'élaboration des rapports Badinter-Combrexelle qui ont servi de base au projet Khomri, cette direction confédérale se voit contrainte de mettre en préalable des modifications de fond sur les licenciements, sur la ligne « modifier quelque chose pour que tout reste pareil ». Or, en l'état actuel des choses, un recul sur ce seul aspect, même si celui-ci n'affecte pas l'économie générale du projet, serait perçu comme un encouragement dans la voie de la victoire. C'est pourquoi, même sur la « barémisation » des indemnités de licenciements aux Prud'hommes, Valls ne veut pas lâcher. De son côté, la CFDT risque de se trouver en porte-à-faux vis-à-vis des centrales « réformistes » qu'elle cherche à agréger autour de son axe (CGC, CFTC, UNSA)

La CGC, elle-même, se trouve dans la ligne de mire. Elle est opposée, non seulement, à tout le volet licenciements du projet mais également aux « referendums » dans les entreprises. Ce qui a valu à sa secrétaire générale des sms de menaces de la part du sieur Pierre Gattaz. SMS que cette responsable syndicale a dévoilé au grand jour.<sup>3</sup> D'autant plus qu'en Haute-Loire (43) CGC et CFTC font cause commune avec CGT FO FSU pour le retrait total du projet El Khomri

Il serait en effet, erroné de mettre « dans le même sac » des syndicats « autonomes » ou « catégoriels » (et y compris la CFTC) avec la CFDT. Historiquement et viscéralement, la CFDT (née du courant « reconstruction » de la CFTC, il y a 50 ans), est un « contre-syndicat » qui milite pour le corporatisme social, c'est-à-dire pour l'intégration des syndicats à l'Etat et aux rouages des entreprises. Syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme d'intégration ne sont pas identiques. Cela ne vaut évidemment pas complaisance à l'égard du syndicalisme d'accompagnement.

Ainsi, la CFDT a-t-elle invité à la tribune de son meeting d'anniversaire (ses 50 ans) Manuel Valls, qui a chanté les louanges de ce « syndicat ». Berger a alors fait savoir qu'il n'entendait pas être la « courroie de transmission du gouvernement ». Il revendique sa place entière

<sup>3</sup> <http://m.leparisien.fr/economie/loi-travail-les-sms-de-menaces-de-gattaz-a-la-presidente-de-la-cfe-cgc-12-03-2016-5620545.php#xtor=AD-1481423551&xtref=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com>

dans le festin de la déréglementation et de la liquidation des droits collectifs, sa place propre dans la nouvelle « révolution nationale », pour participer à l'élaboration des « réformes » rétrogrades.<sup>4</sup>

Ayant été de fait chassé du front syndical voulu par la direction confédérale de la CGT, la CFDT ne peut occuper la place qu'elle avait tenue lors des grandes mobilisations trahies de 2003 sur les retraites. Le partage des tâches qui s'était opéré alors entre l'appareil confédéral de la CGT, « chevauchant » les grèves en s'arc boutant contre les mots d'ordres de Retrait et de 37,5 pour tous, et la CFDT apportant des retouches d'une réforme des retraites, ne se produit pas, cette fois-ci. En outre, la CFDT aurait été bien avisée d'éviter d'appeler à manifester « pour la réécriture de la réforme », ce 12 mars. Ses rassemblements ont tourné au fiasco le plus dérisoire, démontrant son incapacité à mobiliser ses propres adhérents. Lesquels adhérents, pour la plupart, sont dépités par l'attitude de leurs chefs « syndicaux »



Selon le Journal du Dimanche de ce 13 mars :

« Les autres centrales réformatrices (CGC, CFDT, Unsa) sont sur la même longueur d'onde, avec l'addition de leurs revendications spécifiques. Elles ont rassemblé samedi, avec la Fage (étudiants), **quelques centaines de personnes, place de la République à Paris**. Ce camp ne réclame pas le retrait du texte mais sa modification. En lui donnant gain de cause sur plusieurs points lundi, le gouvernement va tenter d'éteindre leur mouvement et de réduire le front syndical aux seuls contestataires. La partie n'est pas gagnée pour l'exécutif. À la CFDT, Laurent Berger est déterminé à obtenir une victoire sur toutes ses revendications. **Certaines de ses troupes veulent l'abandon du projet, notamment les adhérents lillois et la métallurgie**. À la CGC, la présidente Carole Couvert réclame l'abrogation du référendum d'entreprise et des mesures qui allègent la médecine du travail. »<sup>5</sup>

<sup>4</sup> [http://www.marianne.net/Manuel-Valls-degaine-sa-vieille-carte-CFDT\\_a242625.html](http://www.marianne.net/Manuel-Valls-degaine-sa-vieille-carte-CFDT_a242625.html)

<sup>5</sup> <http://www.lejdd.fr/Societe/Mobilisation-contre-la-loi-travail-les-syndicats-en-ordre-disperse-776971>

Au moment où la CFDT est « ébranlée », Martinez excipe un nouveau Code du travail. C'est ce qu'on appelle une diversion ou, un contre-feu, sous forme d'une apparente surenchère à gauche. Ce qui veut dire : on met tout à plat, on négocie avec le gouvernement et on sort un nouveau projet. Tandis qu'à la SNCF, les dirigeants CGT et SUD-Rail jouent un jeu trouble, perdant d'office.

#### 4. SNCF : Face au « décret socle » qui applique la loi El Khomri aux cheminots

Le 9 mars, très massivement, les cheminots ont « posé le sac ». Dans leur esprit, il s'agissait de défendre leur réglementation du travail RH00077<sup>6</sup> face à un avant-projet de décret socle qui est la transposition dans le monde ferroviaire du projet Khomri. Et ce en vue d'une convention collective commune à SNCF et aux entreprises ferroviaires privées.

Les cheminots n'ont donc pas fait grève pour une revendication « sectorielle » ou « corporative » : ils ont bel et bien fait grève pour le retrait du décret-socle, le maintien de leur réglementation du travail et pour le retrait de la loi El Khomri. Ils ont été très nombreux, avec leurs syndicats de base CGT SUD FO, à manifester le 9 mars avec leurs frères et sœurs de classe, salariés du privé, jeunes, agents hospitaliers, etc.

Mais, ils doivent faire face aux tentatives de les isoler du reste des salariés, comme s'ils menaient un combat singulier et non le même combat que tous.

#### **Dans ce contexte, SUD-Rail et CGT ont fait le choix de s'allier avec ...la CFDT !!!!**

La CFDT-cheminots qui a soutenu la réforme ferroviaire contre laquelle les cheminots ont fait plus de dix jours grève en juin 2014. La CFDT-cheminots qui a dénoncé la grève jusque dans les medias. !!!!

Au lendemain de la grève, un communiqué CGT SUD UNSA CFDT est diffusé, les cheminots y lisent : « *Dans l'ensemble des métiers, les cheminots de tous les collèges ont agi pour exiger l'ouverture de négociations au sein du GPF sur les questions d'emploi et de salaire* ». !?

Petit détail annexe, ce communiqué ne fait même plus référence à la SNCF, mais parle de « *GPF* » : Groupe public ferroviaire. Les cheminots apprennent alors qu'ils étaient en grève « *sur les questions de salaires et d'emploi* ». Même pas question ici, au demeurant, d'exiger la moindre hausse des salaires ou l'arrêt des suppressions d'emploi. Non, on veut juste négocier sur ces « questions ».

Deux paragraphes plus loin, il est tout de même question du « décret-socle », et là !!!

---

<sup>6</sup> La réglementation propre à la SNCF est fondée sur « **le Statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel** » qui est référencé RH0001 autour duquel gravitent d'autres « directives », telle le RH00077-**Réglementation du travail** qui traite de tout ce qui a trait aux régimes de travail, aux repos, astreintes, horaires de service, continuité du service public- Ce règlement est assis sur des décrets ministériels. En vertu de la loi du 3 octobre 1940 (« *Le régime de travail des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local, du chemin de fer métropolitain de Paris et de la Société des transports en commun de la région parisienne est fixé par des arrêtés signés du secrétaire d'Etat aux communications, du ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail et du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur* »). Loi abrogée par la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire.

« Concernant le décret-socle, les futures négociations d'une CCN (Convention collective nationale) et d'accords d'entreprise, la mobilisation importante des cheminots du GPF, mais aussi des entreprises ferroviaires privées, impose au gouvernement ainsi qu'à l'UTP (Union des transports patronale) d'ouvrir de véritables négociations syndicales. Sur l'ensemble de ces sujets, nous sommes porteurs de propositions alternatives et disponibles pour entamer des négociations sérieuses et sincères »

**Pas un mot sur le RH00077 ! Pas un mot sur la loi Khomri !**

Et, vive la convention collective, pourvu qu'elle soit négociable.

Et vive les négociations, qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse !



Ainsi, pour satisfaire à l'impératif d'une alliance contre-nature avec la CFDT, on s'aligne sur elle. Sur un terrain qui était déjà très glissant.

## 5. Quand SUD-Rail déraile

Il faut savoir que d'emblée, en 2011, quand la ministre des transports Nathalie Kosciusko – Morizet a commis une lettre demandant la mise en place d'un cadre social harmonisé dans « le monde ferroviaire », « public-privé » et une convention collective, une organisation syndicale a tout de suite saisi la balle au bond et s'est écriée « la convention collective, c'est ce qu'il nous faut ». Cette organisation, c'est ...SUD-Rail, le syndicat « révolutionnaire », « libertaire », « autogéré » !!!

Il en a résulté qu'avant même le vote de la loi réformant la SNCF du 4 août 2014, cette organisation, suivie par les autres, s'est engagée dans les négociations préliminaires de cette Convention Collective, alors que la SNCF n'avait pas encore le droit de s'affilier à une convention collective.

Il en a résulté que ni SUD, ni CGT n'ont exigé le Retrait du projet de réforme ferroviaire qui est le premier acte du démantèlement complet de la SNCF et de la privatisation-filialisation de toutes ses activités et « métiers », via les filialisations et la régionalisation des transports.

Or, dès que cette convention collective verra le jour, la SNCF aura le droit d'embaucher aux conditions de cette convention collective, en CDI de droit commun.

Là où il fallait exiger l'extension pure et simple du Statut et du RH00077 SNCF à tous les travailleurs du rail des entreprises privées et services connexes, SUD a choisi la voie d'un « réalisme » de pacotille. Comme si réalisme valait résignation !

Et maintenant, SUD Rail accepte l'unité avec la CFDT. « Capituler un peu, c'est céder beaucoup »

La mise en place d'une Convention collective « ferroviaire » va évidemment faire école. On est fondé à craindre que cette « expérience » soit reprise dans le secteur hospitalier où il y a des hôpitaux public et des hôpitaux privés, dans le but évident de porter un coup sévère au Statut de la fonction publique hospitalière.

Mais dans l'immédiat, le plus grave est d'avoir commis un tract « unitaire » **visant d'abord et avant tout à désolidariser les cheminots de l'ensemble des salariés**. Les super-radicaux de SUD-Rail ont accepté une « expression unitaire » qui obéit à cette volonté politique de **dissocier les cheminots de la mobilisation des jeunes et des salariés en cours contre la loi Khomri**. Insistons encore : SUD –Rail fait un tract commun avec des gens qui ont appelé les cheminots par affiche et tract à **ne pas manifester le 9 mars !**

Qu'en pense L'Union Syndicale Solidaires dont SUD-Rail est partie prenante ?

## 6. « Renouer avec un syndicalisme de combat, de lutte de classe »

Certes, la polémique peut parfois jeter un froid. De quoi s'agit-il, en réalité ? La réponse est dans la conclusion du dernier éditorial de notre camarade Pedro Carrasquedo, quelques jours avant son dernier souffle : « **Il n'y a pas d'autre chemin que de dire la vérité aux salariés et de renouer avec un syndicalisme de combat, de lutte de classe. Il est temps, plus que temps.** »<sup>7</sup>. Ainsi dans la voie de la victoire, il subsiste des obstacles. Ces obstacles résident dans ces errements hors du sillon du syndicalisme de classe et de masse. Et, quand SUD Rail déraile, il faut l'expliquer et le dire, en partant des faits. Cela n'a donc rien à voir avec la polémique « extrêmement gauche », cela a à faire avec la nécessité du tous ensemble, public-privé, jeunes-salariés, cheminots-usagers, dans un seul : la victoire ; c'est-à-dire le retrait total de la loi El-Khomri.



<sup>7</sup> <http://www.lacommune.org/Parti-des-travailleurs/blog/Editoriaux/Renouer-avec-le-syndicalisme-lutte-de-classe,i1338.html>



Oui, Mailly, Martinez, vous n'avez rien à faire au ministère le 14. Les 500 000 vous ont donné mandat de ne mener aucune discussion sur la loi El Khomri. Discussion ? pas question ! **Retrait total, un point, c'est tout.**

Oui, à la SNCF, aucune discussion. **Pas touche au RH00077 ; RH 00077 pour tous. Retrait total du projet de décret-socle !**

Comme le souligne Caroline de Haas, initiatrice de la pétition LOI TRAVAIL NON MERCI



« Le gouvernement va annoncer lundi des ajustements au projet de loi. Nous vous tiendrons informé-e-s en temps réel sur la page Facebook, le compte Twitter et sur le site <http://loitravail.loj> que nous mettrons à jour

*Le gouvernement commencer à reculer, c'est bien ! Au-delà des nombreuses mesures graves que contient le projet, c'est la philosophie générale de ce texte qui pose problème. En inversant la hiérarchie des normes, il va créer des inégalités et accroître la précarité des salarié-e-s. En permettant d'allonger le temps de travail de celles et ceux qui ont un emploi, il va augmenter le chômage plutôt que de le faire reculer.*

*Le gouvernement veut répondre à nos attentes ? Il suffit de retirer le projet !... »*

**Oui, la responsabilité des dirigeants et porte-parole syndicaux est d'appeler à la grève générale interprofessionnelle, public privé, jeunes salariés.**

***POUR LE RETRAIT COMPLET DE LA LOI EL KHOMRI  
NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE !***

**Dernière minute :** la « réécriture de la loi » accouche d'une souris. Les critères de licenciements restent inchangés, la « barémisation » des indemnités demeure à titre « indicatif » pour « aider les juges prud'homaux » à appliquer ce barème. Fausses concessions et vrai maintien de la loi, donc. Les médias annoncent que CGT et FO exigent le Retrait – à suivre... 14-05-2016- 21 heures